

PÔLE ENVIRONNEMENT
Section Air et Mesures

AFF. Suivi par : Guénaël THIAULT
Tél. : 01 55 76 21 69
Fax : 01 55 76 27 05
Mél : guenael.thiault@interieur.gouv.fr

Nos réf. : 17/9657

**Résultats des prélèvements
réalisés le 1^{er} août 2017
dans les locaux, les rejets et l'air ambiant
de la SNEM à Montreuil (93)**

A votre demande le LCPP est intervenu au sein de l'établissement SNEM (Société Nouvelle d'Eugénisation des Métaux) à Montreuil, à la suite de plaintes de voisinages.

Lors de notre intervention, des mesures de composés organiques volatils (COV), nickel, chrome, chrome VI, cyanures totaux, acide fluorhydrique, dioxyde de soufre et ammoniac ont été effectuées sur une période d'1 à 3 heures, en deux points référencés 1 et 2. Les COV ont également été mesurées à trois autres points de mesure référencés 3 à 5.

Les points de mesures, illustrés ci-dessous, sont :

- point n°1 : Air intérieur de l'usine, département aluminium (air intérieur)
- point n°2 : A proximité du rejet en façade côté cour usine, au débouché des lignes 2 et 3 du département aluminium
- point n°3 : En limite de propriété de l'usine (air ambiant)
- point n°4 : Dans le rejet en façade, côté passage des Guilands
- point n°5 : Passage des Guilands (air ambiant)



Les résultats des COV aux différents points de mesures sont présentés dans le tableau n°1.

Résultats des mesures de COV	Concentrations en $\mu\text{g}/\text{m}^3$							
	benzène*	toluène*	éthyl benzène*	m.p-xylènes*	o-xylènes*	1,2,4-triméthylbenzène	tétrachloroéthylène*	trichloroéthylène
Point n° 1 : Air intérieur de l'usine, département aluminium (air intérieur)	$\leq 7,7$	$\leq 7,5$	$< 2,6$	$\leq 6,2$	$< 2,6$	$< 2,4$	14	≤ 11
Point n° 2 : A proximité du rejet en façade côté cour usine, au débouché des lignes 2 et 3 du département aluminium	$\leq 7,7$	$\leq 7,5$	$< 2,6$	$< 2,4$	$< 2,6$	$< 2,4$	$< 4,7$	$< 4,2$
Point n°3 : En limite de propriété de l'usine (air ambiant)	$\leq 7,7$	$\leq 7,5$	$< 2,6$	$< 2,4$	$< 2,6$	$< 2,4$	$< 4,7$	$< 4,2$
Point n°4 : Dans le rejet en façade, côté passage des Guilands	$< 5,4$	$< 5,1$	$< 5,4$	$< 5,1$	$< 5,4$	$< 5,1$	$< 9,8$	$< 8,7$
Point n°5 : Passage des Guilands (air ambiant)	$\leq 7,7$	$\leq 7,5$	$< 2,6$	$\leq 6,2$	$< 2,6$	$< 2,4$	$< 4,7$	$< 4,2$

Tableau n° 1 : Concentrations moyennes en COV en $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Les résultats en nickel, chrome, chrome VI, cyanures totaux, acide fluorhydrique, dioxyde de soufre et ammoniac, aux deux points de mesures sont présentés dans le tableau n°2 :

Résultats des mesures	Concentrations en $\mu\text{g}/\text{m}^3$						
	Nickel	Chrome	Chrome VI	Cyanures totaux	Acide fluorhydrique	Dioxyde de soufre	Ammoniac
Point n° 1 : Air intérieur de l'usine, département aluminium (air intérieur)	$\leq 0,58$	5,3	3,6	< 11	< 250	< 150	< 47
Point n° 2 : A proximité du rejet en façade côté cour usine, au débouché des lignes 2 et 3 du département aluminium	< 0,23	0,98	< 0,92	< 11	< 250	< 150	< 47

Tableau n° 2 : Concentrations moyennes en $\mu\text{g}/\text{m}^3$